

TELMA, DES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE LES PARTICULES FINES EN VILLE !

Véritable enjeu de santé publique, la pollution de l'air due aux particules fines serait responsable de 48.000 décès chaque année en France, dont plus de 34.000 seraient évitables. Telma, le leader mondial du freinage sans friction propose des ralentisseurs dont la technologie est basée sur le principe physique de l'induction électromagnétique. Une étude ACV (Analyse des Cycles de vie) réalisée par le cabinet indépendant EVEA démontre que le dispositif Telma permet de réduire de 85% l'émission de particules fines en ville en comparaison à un véhicule sans dispositif Telma. Une solution concrète face aux problématiques liées à la pollution urbaine.

Les particules fines, un véritable enjeu de santé publique

Inodores, les particules fines sont des particules microscopiques en suspension dans l'air. A Paris, ce ne sont pas moins de **200 000 particules fines** qui sont contenues par litre d'air. Un adulte respire jusqu'à 15 000 litres d'air par jour. Un parisien absorbe donc quotidiennement **3 milliards de particules fines** qui peuvent se déposer dans les alvéoles pulmonaires.

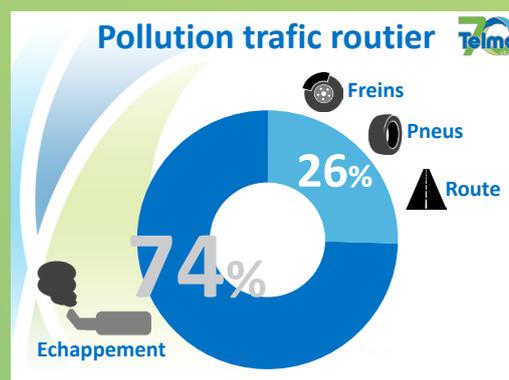
En effet, la pollution de l'air due aux particules fines serait responsable de **48.000 décès chaque année** en France, dont plus de **34.000 seraient évitables**, selon la dernière étude de l'agence nationale de santé publique.

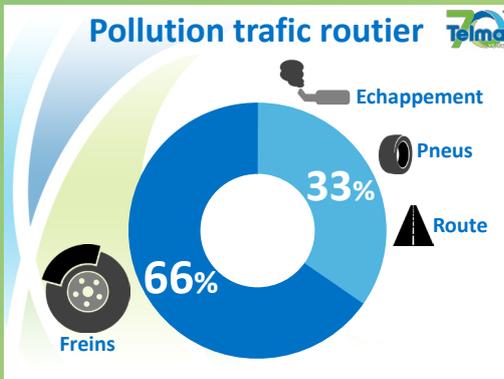
Les chiffres publiés cette semaine montrent notamment que «le fardeau de la pollution de l'air se situe au troisième rang, derrière celui du tabac (78.000 morts) et de l'alcool (49.000 morts)», souligne le Pr François Bourdillon, directeur général de la Santé Publique France. Cette pollution représente « une perte d'espérance de vie pour une personne âgée de 30 ans **pouvant dépasser deux ans** », selon l'étude d'impact de l'agence nationale.

Telma, des dispositifs de freinage permettant de réduire les particules fines en ville

Ces particules fines proviennent essentiellement de la pollution due au trafic routier. Son coût en France est évalué à environ **11.6 milliards d'euros**. 74% de ces particules fines sont engendrés par les gaz d'échappement et 26% par les freins, pneus et route.

Si le véhicule roule au gaz issu de la bio-méthanisation comme par exemple les véhicules GNV d'IVECO, les freins représentent alors **66% des particules émises par le trafic routier** !



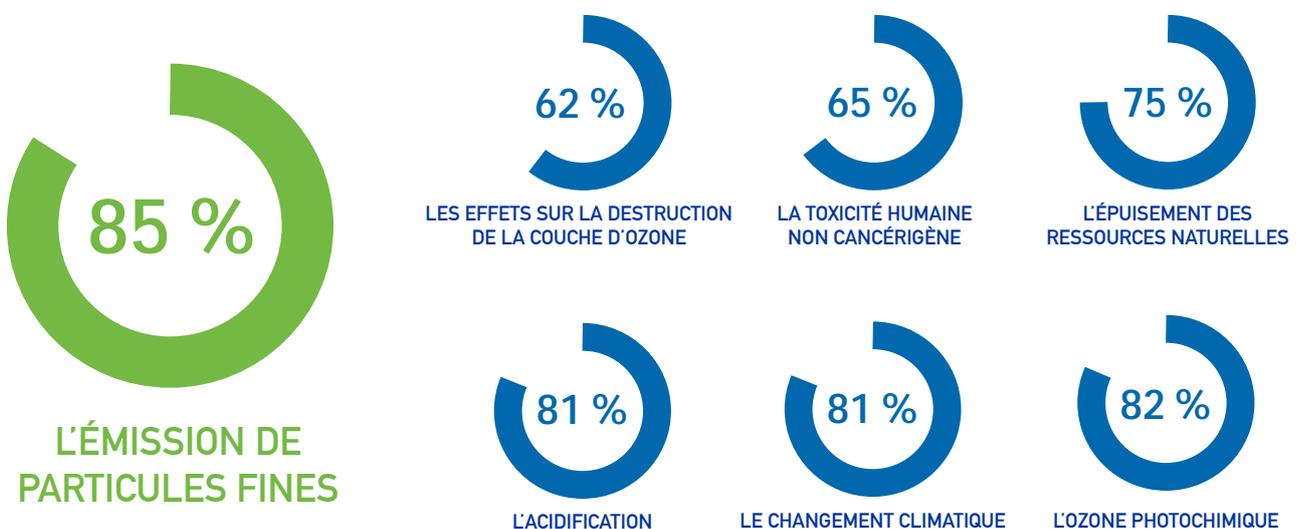


Le groupe Telma est le leader mondial du freinage sans friction. Cette PME industrielle française fabrique 12 000 freins à induction par an pour les secteurs du transport et de l'industrie.

La technologie des ralentisseurs Telma est basée sur le principe physique de l'induction électromagnétique. Sans friction, ce système n'émet aucune particule fine contrairement aux plaquettes et freins dont le ralentisseur Telma évite en outre l'usure et donc leur impact sur l'environnement.

En Avril 2016, le cabinet indépendant EVEA a réalisé une étude ACV (Analyse des Cycles de Vie) sur les dispositifs Telma. L'ACV est un outil d'analyse multicritère des impacts environnementaux des produits, de leur conception à leur recyclage, en passant par leur utilisation. L'étude a été opérée sur des véhicules de collecte des ordures ménagères avec et sans système TELMA. Ce type de véhicule en zone urbaine passe 80% de son temps à l'arrêt, 38% à accélérer et 22% à freiner.

Les résultats sont éloquentes ! En comparaison avec un véhicule équivalent sans Telma, le dispositif Telma permet de réduire de :



Ces effets sont notamment dus à une réduction drastique des consommations de plaquettes et disques de frein permettant de réduire les impacts environnementaux qu'ils génèrent. L'effet sur la réduction de la pollution de la technologie Telma est d'autant plus efficace lorsqu'elle est installée sur des véhicules **avec arrêts fréquents et roulant à faible vitesse** (collecte de déchets ménagers, collecte et livraison de courriers, colis ou marchandises, bus ...).

Les solutions TELMA permettent donc de contribuer à **l'amélioration de la qualité de l'air des zones urbaines** où les freins sont très sollicités et où la population est déjà fortement exposée aux particules.

D'autre part, cette évaluation environnementale en cycle de vie ne prend pas en compte d'autres avantages qui peuvent être liés à un dispositif de ralentissement électromagnétique mais difficilement quantifiable :

- Une optimisation du parc de véhicules grâce à une hausse de la vitesse moyenne et moins d'arrêts au garage.
- Une réduction des nuisances sonores liées au système de freinage. Pour information, le règlement No 540/2014 du Parlement européen et du Conseil, vise à **diviser par 2 les émissions sonores des véhicules**

Enfin, ce dispositif **est également économique** car il permet de réduire le remplacement des plaquettes et des freins des véhicules de collecte des déchets de **87 %**, soit environ **46 000 € d'économie par véhicule en 10 ans**.

Le dispositif TELMA représente donc une solution **écologique et économique** pour les **collectivités et entreprises privées** qui souhaitent contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, soit par l'achat de nouveaux véhicules soit par une mise en place sur leur parc existant.



A propos du GROUPE TELMA

Créé en 1946, le groupe Telma, leader mondial du freinage sans friction, consolide aujourd'hui un chiffre d'affaires de plus de 51 M€, fabrique plus de 32 000 ralentisseurs par an, emploie 265 collaborateurs, livre 593 clients et offre 571 applications sur plus de 250 plates-formes de véhicules.

Grâce à son organisation Qualité certifiée, Telma a pu établir de nombreux accords avec les principaux constructeurs mondiaux de camions et de bus qui équipent d'origine leurs véhicules des produits Telma, en assurant leur parfaite intégration.

Les applications des freins à induction Telma sont multiples :

- Transport de marchandises
- Transport de personnes
- Véhicules spéciaux
- Industrie

 [telma.com](https://www.telma.com)

 est certifiée :



Norme ISO/TS 16949 et ISO 9001
Démarche Qualité dans l'industrie automobile



Norme ISO 14001
Management environnemental



Norme BS OHSAS 18001
Management de la Santé et de la Sécurité au Travail